

Quelques dates à retenir

- 03 Avril : Don du sang St Hilaire de Brens
- 06 Avril: Journée de l'environnement.net
- 07 Avril : Balade gourmande Sou des écoles
- 27 Avril : Concert Copains d'Alors St Hilaire de Brens
- 04 Mai : Vente de fleurs CCAS
- 08 Mai : Cérémonie monuments aux morts
- 18 Mai : Randonnée nocturne Gym Détente
- 25 Mai : Fête des Mères Mairie
- 15 Juin : Fête de la musique Coopérative scolaire
- 22 juin : Concert Chorale des Copains d'Alors
- 28 Juin : Kermesse Sou des Ecoles
- 07 Juillet : Ventrigrisse 7<sup>ème</sup> Compagnie Airsoft 38

Les 17-18-19 mai : festival de l'Isle en Scène  
à Saint Baudille de la Tour

*Don du sang  
le 03 Avril  
à  
Saint Hilaire de Brens*

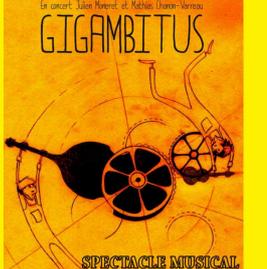


*Marche gourmande  
du Sou des Ecoles le  
07 Avril* **COMPLET**

**Samedi 27 Avril 2019**  
**St-HILAIRE de-Brens**  
à 20H 30  
Salle des fêtes

Le concert: Julien Perret et Mathis Chano-Voroux  
**GIGAMBITUS**  
SPECTACLE MUSICAL

Réservation: 04 74 90 16 85 Tarif: 10 € (5€ pour 12-18 ans)



**CCAS  
4 Mai  
Vente de fleurs**



**Le 18 Mai**



**Randonnée Nocturne de  
La Gym Détente  
Rendez-vous à 19h30  
A la salle des fêtes**

**15 Juin**  
à partir de 18 H 30

**FÊTE  
de la  
MUSIQUE  
à  
MORAS**

avec la participation des enfants de l'école, de Séphira Musica, des Copains d'Alors... et des habitants !

--- 0---0---0---

Restauration sur place :  
1 SNACK du Monde + 1 Boisson = 4€



**Samedi 22 JUIN 2019**  
à 20H30

**CONCERT  
MORAS**

**CHANT CHORAL**

Les Copains d'Alors de Moras  
La Chorale "Le Virelai" de Jonage

Chef de Choeur : Sophie Liebaut  
Chef de Choeur : Claire Nicolas



Entrée gratuite Libre participation

**Kermesse du  
Sou des Ecoles  
le 28 Juin**



**Flash info**



**Printemps 2019**  
**FEUILLE DE CHOU  
MORAS**

**Le mot du Maire :**

**Réduire nos déchets :** nos déchets sont depuis bien longtemps pris en charge par des collectivités. Pour notre commune c'est le Syndicat Mixte du Nord Dauphiné (SMND) qui est chargé de la collecte et du traitement ainsi que pour 68 autres communes pour un total de 209 000 habitants.

La commune de Moras a dès la fin des années 90 souhaité mettre en place le tri sélectif : collecter et recycler les verres, les emballages, les journaux et magazines.

C'est dans les années 2000 que furent mises en place les déchèteries. La déchèterie la plus proche est celle de Panossas. Là, doivent être apportés tous les déchets qui sont interdits dans nos sacs poubelles et les colonnes de tri comme : les encombrants, les déchets verts, les gravats, la ferraille, les cartons, les appareils électriques, les pneus de voitures, etc.

Pour les déchets verts ménagers comme les épluchures, les déchets de jardin, la tonte des pelouses, nous pouvons composter. Des composteurs peuvent être achetés au SMND, à Heyrieux ou à Bourgoin, pour seulement 20€, une partie du coût est subventionné par le syndicat.

Nos efforts sont récompensés puisque ces politiques nous ont permis de diminuer le tonnage de nos déchets ménagers collectés et traités, nous plaçant parmi les communes ayant les meilleurs résultats.

Notre TOM (taxe sur les ordures ménagères) est de 8,94% ; c'est ce taux que chacun peut trouver sur sa feuille d'impôts locaux. La moyenne intercommunale est de 10,02%, la taxe la plus élevée étant de 14 %. En 2017 Moras produisait 58,57 kg/habitant d'ordures ménagères contre 89,21 kg/habitant en 2012. Sans tous ces efforts, notre TOM avoisinerait aujourd'hui les 15 %.

Une des 69 communes produit 37,62 kg/habitant, ce qui nous laisse encore une marge de progression. Vous l'avez compris pour faire baisser nos impôts locaux, il faut encore réduire nos déchets ou mieux trier.

Les efforts de chacun de nous, produisent les effets qui profitent à tous.

B. Bourgier

**Le secrétariat de la mairie est ouvert  
le lundi de 9h30 à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 19h.**

**La Municipalité VOUS INVITE :**  
**Le 8 Mai à 11 H Cérémonie au Monument aux Morts**  
**Le 25 Mai à 18H30 en l'honneur des Mamans**

**Contacts Mairie : Mail : [moras.mairie@wanadoo.fr](mailto:moras.mairie@wanadoo.fr)**  
**Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92**

### CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2018

#### Délibération rémunération stage :

Le Conseil Municipal acte qu'une rémunération pourrait être versée à des stagiaires occupant un poste au sein de la mairie en fonction du poste occupé, de la durée du stage et de la qualification de la personne.

#### Délibération prêt caisse d'épargne :

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 2 voix contre, autorise le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, un emprunt de 100 000€.

#### Délibération projet d'APPB ( Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) de la Tourbière du Lac de Moras :

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 voix contre, approuve le projet d'APPB de la tourbière du lac de Moras.

#### Question diverse

Mme Roudier, l'enquêtrice, a rendu un avis favorable motivé sur notre PLU. Une réunion sera programmée prochainement avec le bureau d'étude, les élus et les personnes publiques associées comme la DDT. Une version définitive du PLU sera alors mise à l'approbation du Conseil Municipal.

### CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2019

#### Groupement de commande RGPD :

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la constitution d'un groupement de commande ayant pour objet la mutualisation d'une mission d'accompagnement pour la mise en conformité du traitement de données avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD). La communauté de communes des Balcons du Dauphiné sera nommée coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, approuve la constitution du groupement de commande.

#### Convention d'adhésion aux solutions libres métiers avec le Centre de Gestion de l'Isère :

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, approuve la signature de la convention d'adhésion aux solutions libres métiers proposée par le CDG et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et signer tous documents afférents.

#### Questions diverses :

- Le Maire avise le Conseil que l'agent d'entretien de la commune demande à nouveau une mise en disponibilité pour convenance personnelle, d'une durée d'un an.

- Le Maire rappelle que suite à une réunion de l'école avec les parents et les enseignants, le sujet de la rénovation de celle-ci a été abordé. Un bureau d'étude va être contacté pour travailler sur le projet.

- Le Maire rappelle aux élus, que suite à une erreur d'emplacement de pose d'un lampadaire, celui-ci a été déplacé et que la lumière ne dérangera plus l'administré résidant juste à côté.

- Le Maire informe les élus qu'un cahier de doléances et de propositions a été mis à disposition du public à la mairie ainsi qu'un accès dématérialisé sur le site de la commune.

### CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2019

#### Convention de détachement de l'agent technique de la Commune auprès de la Commune de Saint-Hilaire de Brens :

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, valide la convention de détachement de l'agent technique de la Commune auprès de celle de Saint-Hilaire de Brens.

#### Délibération tarif eau (annule et remplace la délibération n°1 du 21/01/2019) :

Le Maire rappelle l'augmentation de 2% pour la prime fixe, soit + 1,13€ ainsi que pour le m<sup>3</sup>, soit + 0,02€. L'embouche sera augmentée de 3%, soit + 0,87€ et l'eau pour les communes sera désormais facturée au même tarif que pour les particuliers, soit 1,12€ par m<sup>3</sup>.

#### Délibération tarif assainissement (annule et remplace la délibération n°1 du 21/01/2019) :

Le Maire rappelle l'augmentation de 5% , soit + 0,90€ pour le forfait de base et une augmentation de + 0,08€ par m<sup>3</sup> (jusqu'à 150 m<sup>3</sup>).

#### Délibération abri bus :

Le Maire annonce la somme globale de 7 979,10€ TTC pour la construction d'un abri bus et les marquages au sol et la pose des quilles de sécurité et précise qu'un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Conseil Départemental pour obtenir une aide de 50% sur le montant global HT des travaux, soit 6 649,25€.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, valide les devis et autorise le Maire à signer tous les documents pour entreprendre les travaux et faire la demande de subvention.

#### Délibération subvention exceptionnelle Sou des Ecoles :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant des instituteurs pour une demande de subvention pour une classe découverte. Le montant du voyage s'élève à 12 070,50€.

Le Conseil Municipal vote une subvention de 1 200€ pour le Sou des Ecoles pour l'année 2019.

**L'intégralité des comptes-rendus des Conseils Municipaux est consultable en Mairie.**

#### RAPPEL pour nos ordures ménagères :

Notre commune a choisi de faire collecter les ordures ménagères sur des points dits "de regroupement". Nous disposons de deux sites, à Frétygnier et à Moraize avec des bacs à roulettes pour les déchets ménagers et des colonnes aériennes pour le tri, et d'un site sur le parking de l'Eglise où sont disposées 4 colonnes enterrées dont une pour les ordures ménagères. Il est possible de déposer les ordures ménagères tous les jours de la semaine seulement sur ce dernier site. Sur tous les autres sites de la commune il est demandé, pour des raisons de salubrité et pour préserver la tranquillité des riverains, de déposer les ordures seulement les lundis à partir de 18h jusqu'aux mardis 9h.